



Projet

Coiffure

NIVEAU POSTSECONDAIRE

1 Épreuve 1 – SERVICE DE TEXTURATION CHIMIQUE, COUPE ET MISE EN FORME SELON DES SOUHAITS IMPOSÉS

DURÉE : 2 h 45

1.1 EXPLICATION

Le concurrent ou la concurrente doit reproduire aussi fidèlement que possible un service de texturation chimique, une coupe et une mise en forme selon les souhaits du client. Le service chimique sera une permanente complète. Le résultat final devra être conforme aux souhaits du client sous tous les aspects.

1.2 COUPE

La coupe doit être conforme aux souhaits.

- Toutes les techniques et tous les instruments de coupe sont permis.

1.3 TEXTURATION CHIMIQUE

- La permanente sera fournie par notre commanditaire (L'Oréal).
- Toutes les techniques d'enroulage sont permises.
- Seule la permanente fournie par le commanditaire est autorisée.
- Le résultat final doit respecter les souhaits du client.
- L'application des produits chimiques doit être conforme aux instructions du fabricant.

1.4 RÉSULTAT FINAL

- La mise en forme doit respecter les souhaits du client.
- Seuls les produits de mise en forme fournis par le commanditaire sont autorisés.

La marotte utilisée pour cette épreuve est Tony – 02-222256. Elle est commanditée par Pivot-Point Canada. Selon la disponibilité.



2 Épreuve 2 – COIFFURE CHEVEUX LONGS RELEVÉS SELON DES SOUHAITS IMPOSÉS

DURÉE : 1 h 45

2.1 EXPLICATION

Le concurrent ou la concurrente doit créer une coiffure relevée pour cheveux longs. Le look doit refléter les souhaits de la cliente. Les souhaits de la cliente doivent avoir été visiblement intégrés dans la coiffure finale. Le concurrent ou la concurrente devra publier une photo du résultat final sur le site de médias sociaux fourni. La marotte utilisée pour cette épreuve a des cheveux texturés.

2.2 COULEUR

- Pour cette épreuve, aucune couleur ni shampooing neutralisant ne sont autorisés.

2.3 RÉSULTAT FINAL

- Le résultat final doit respecter les souhaits de la cliente.
- Tous les instruments de mise en forme sont autorisés.
- Seuls les produits coiffants fournis par le commanditaire sont autorisés.
- Aucun instrument de coupe n'est autorisé.
- Seuls les ornements ou voiles qui pourraient être fournis par Skills/Compétences Canada sont autorisés.

L'usage de cheveux rapportés, de crêpons ou de filets est interdit.

- Les fixatifs de couleur (y compris ceux avec des paillettes) ainsi que les mousses, gels, marqueurs, crayons et autres produits colorés sont interdits.

Le concurrent ou la concurrente doit créer une coiffure relevée pour cheveux longs. La coiffure finale doit refléter les souhaits de la cliente. Le concurrent ou la concurrente devra publier une photo du résultat final sur le site de médias sociaux fourni.

La marotte utilisée pour cette épreuve est Janet - 02-221160. Elle est commanditée par Pivot-Point Canada. Selon la disponibilité.



3 Épreuve 3 – COUPE, COLORATION ET MISE EN FORME DE STYLE COMMERCIAL SELON DES SOUHAITS IMPOSÉS

DURÉE : 3 h

3.1 EXPLICATION

Le concurrent ou la concurrente doit effectuer une coupe de cheveux et une coloration de style commercial selon les souhaits d'une personne à l'allure moderne. Le résultat ne doit pas être progressif ni avant-gardiste. Il doit s'agir d'une coupe, d'une couleur et d'une mise en forme de style commercial qui sont habituellement réalisés dans un salon de coiffure moderne. Les souhaits de la cliente doivent être respectés.

3.2 COUPE

- Tous les outils de coupe sont autorisés.
- La coupe doit respecter les souhaits de la cliente.

3.3 COULEUR

- Tous les cheveux doivent être colorés.
- La coloration doit respecter les souhaits de la cliente.
- Toutes les techniques de coloration sont autorisées.
- Seuls les produits de coloration fournis par le commanditaire sont autorisés.

3.4 MISE EN FORME

- Tous les outils sont autorisés.

Seuls les produits coiffants fournis par le commanditaire sont autorisés.

- Les fixatifs de couleur (y compris ceux avec des paillettes) ainsi que les mousses, gels, marqueurs, crayons et autres produits colorés de ce genre ne sont pas autorisés.
- La mise en forme peut couvrir un œil, si cela est souhaité.
- La mise en forme doit respecter les souhaits de la cliente.

La marotte utilisée pour cette épreuve est Anna. Elle est commanditée par Pivot-Point Canada. Selon la disponibilité.



4 Épreuve 4 – COUPE ET MISE EN FORME DE STYLE COMMERCIAL D'APRÈS UNE PHOTO

Durée : 1h 15

4.1 EXPLICATION

Le concurrent ou la concurrente doit reproduire le plus fidèlement possible une coupe et une mise en forme d'après une photo, qui leur aura été fournie. La coupe et la coiffure suivront la mode d'aujourd'hui. La couleur des cheveux ne doit pas être modifiée.

4.2 COUPE

- La coupe doit être semblable à celle sur la photo.
- Tous les instruments de coupe sont autorisés, sauf les tondeuses (à piles ou électriques) et les pinces à épiler.
- Les rasoirs sont autorisés à condition d'être équipés d'un dispositif de sûreté.

4.3 MISE EN FORME

- Seul un séchoir à main est autorisé.
- Les fers chauffants sont interdits.
- Les brosses, les peignes et les pinces à cheveux sont permis.
- Seuls les produits coiffants fournis par le commanditaire sont autorisés.
- Les fixatifs de couleur, mousses, gels, marqueurs, crayons et autres produits colorés de ce genre ne sont pas autorisés.
- Le résultat final doit être une reproduction identique de la coiffure sur la photo.

La marotte utilisée pour cette épreuve est Antonio- 02-222250. Elle est commanditée par Pivot-Point Canada. Selon la disponibilité.

